



Un enfant sur trois vit dans une famille monoparentale ou recomposée

Les Hauts-de-France sont l'une des trois régions de France métropolitaine où la part d'enfants mineurs vivant en famille recomposée est la plus importante (13 % en 2018). La proportion d'enfants mineurs en famille monoparentale est similaire au niveau national (21 %). Dans la région, un enfant sur trois vit donc dans une famille monoparentale ou recomposée. En moyenne, les parents des familles monoparentales ou recomposées sont moins souvent diplômés et en emploi.

Megan Courthial, Cyril Gicquiaux

En 2018, les Hauts-de-France comptent 1 665 000 familles, dont 700 000 dans le seul département du Nord. Parmi elles, 750 000 ont au moins un enfant mineur dont les deux tiers vivent dans une famille « classique ». Le tiers restant vit dans une famille monoparentale ou recomposée (*définitions*).

Plus d'enfants vivant en famille recomposée dans les Hauts-de-France

Dans les Hauts-de-France, les enfants vivant en famille recomposée sont surreprésentés : 13 % contre 11 % en France. Cette part est l'une des trois plus élevées parmi les régions métropolitaines.

En France, la part d'enfants vivant en famille recomposée varie de 7 % à 14 % selon les départements. Elle est particulièrement élevée dans l'Aisne, la Somme (14 % pour les deux) et le Pas-de-Calais (13 %), classés parmi les dix premiers départements métropolitains (*figure 1*). Dans le Nord et l'Oise, elle est plus proche de la moyenne nationale (12 %).

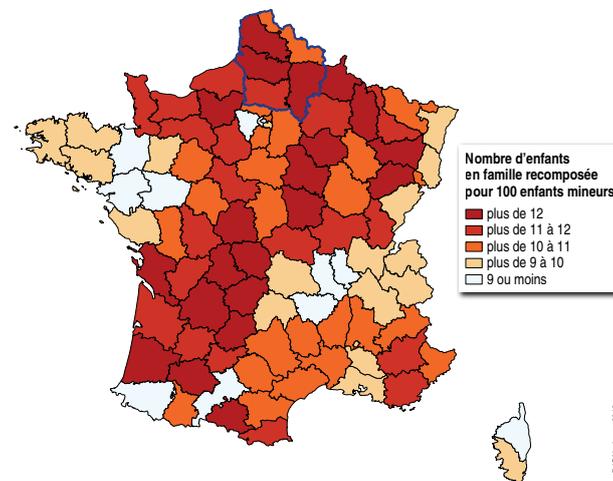
Comme au niveau national, 21 % des enfants mineurs vivent en famille monoparentale dans la région. Alors que cette part s'échelonne de 14 % en Vendée à 29 % dans les Pyrénées Orientales, elle est proche de la moyenne nationale dans les départements des Hauts-de-France : de 19 % dans l'Oise à 22 % dans le Nord.

Trois enfants sur dix vivent avec un seul de leurs parents

Sur dix enfants mineurs dans la région, trois vivent avec un seul de leurs parents (*figure 2*), que ce dernier soit en couple (famille recomposée) ou non (famille monoparentale). La plupart d'entre eux vivent avec leur mère (85 %, soit 3 points de plus qu'au niveau national).

1 Une forte part d'enfants vivant en famille recomposée dans les Hauts-de-France

Nombre d'enfants en famille recomposée pour 100 enfants mineurs par département en 2018



Champ : enfants mineurs vivant en famille.
Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

Les sept autres vivent avec leurs deux parents dans des familles généralement « classiques ». Une petite part d'entre eux (4 %) vit cependant en famille recomposée (figure 2).

Les parents des familles recomposées et monoparentales sont moins diplômés

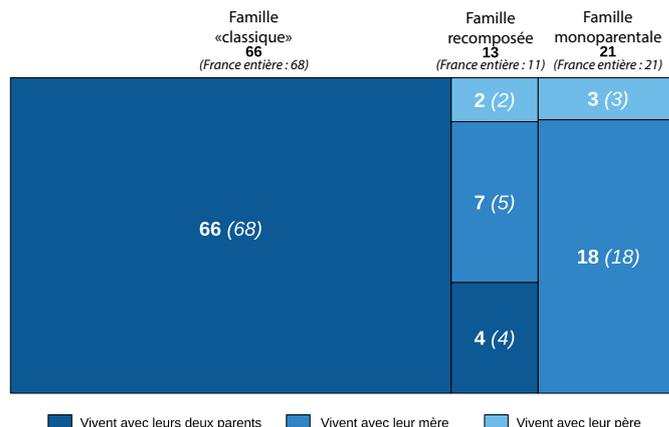
Les parents des enfants mineurs vivant en famille recomposée ou monoparentale sont moins diplômés. Plus d'un sur deux n'a pas le bac, contre 42 % dans les familles « classiques », des proportions en deçà de la moyenne observée au niveau national (respectivement 48 % et 36 % au niveau national).

Dans les Hauts-de-France, les parents d'enfants mineurs sont également moins souvent en emploi du fait d'un contexte socioéconomique moins favorable. Ainsi, 63 % des enfants de familles « classiques » ont leurs deux parents qui travaillent, soit 5 points de moins qu'au niveau national. Du fait des contraintes de garde d'enfants qui se posent notamment lors d'une séparation, ces proportions sont inférieures dans les familles monoparentales et recomposées. Ainsi, seuls 52 % des enfants de familles recomposées ont leurs deux parents ou beaux-parents en emploi contre 58 % au niveau national. Pour les familles monoparentales, cette part atteint 56 %, soit 9 points de moins qu'au niveau national. Cela fait écho à la pauvreté plus marquée de ce type de familles et à la surreprésentation des familles nombreuses dans la région (encadré).

Dans les villes-centres des pôles urbains de plus de 10 000 emplois, les enfants de couple séparé vivent moins souvent en famille recomposée (11 %) et plus fréquemment en famille monoparentale (29 %). À l'inverse, les enfants en famille recomposée sont surreprésentés dans les pôles de plus petite taille (17 %). Comme au niveau national, les enfants en famille « classique » résident plus fréquemment dans les espaces périurbains des grands pôles, notamment dans leurs couronnes. ■

2 Les enfants mineurs en famille recomposée vivent plus souvent avec leur mère

Répartition des enfants par type de famille pour 100 enfants mineurs en 2018 dans les Hauts-de-France



Note de lecture : en 2018 dans les Hauts-de-France, 13 enfants mineurs sur 100 vivent en famille recomposée, dont 4 avec leurs parents (et des demi-frères et/ou demi-sœurs), 7 avec leur mère (accompagnée d'un beau-parent), 2 avec leur père (accompagné d'un beau-parent).

Champ : enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

Encadré : davantage de familles nombreuses quel que soit le type de famille

Parmi les 750 000 familles avec au moins un enfant mineur présentes dans la région, 10 % sont recomposées (9 % au niveau national). Dans ces familles, les familles nombreuses sont surreprésentées du fait de la coresidence des enfants du couple et de ceux nés d'autres unions. 43 % d'entre elles ont ainsi trois enfants ou plus, contre 38 % en France. Cette part atteint respectivement 20 % et 24 % dans les familles monoparentales et « classiques », soit 4 points de plus qu'au niveau national.

Définitions

Dans cette étude, on s'intéresse aux familles avec au moins un enfant mineur (moins de 18 ans en âge révolu), soit un couple et un (des) enfant(s), soit un adulte et un (des) enfant(s).

Au sein des couples avec enfant(s), les **familles recomposées** sont distinguées des **familles « classiques »**. Une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée. Si tous les enfants du logement sont ceux du couple, alors la famille est dite « classique ».

Lorsqu'un parent vit avec ses enfants sans résider en couple, il s'agit d'une **famille monoparentale**. Il peut y avoir plusieurs familles dans un même logement.

L'étude exclut les enfants qui vivent sans leurs parents, ainsi que ceux vivant en communauté ou dans des habitations mobiles. En 2018, cela concerne moins de 2 % des enfants mineurs.

Sources

Les résultats sont issus de l'**enquête annuelle de recensement (EAR)** de la population de 2018. Fondées sur une seule année d'enquête et non sur cinq, comme c'est le cas habituellement pour les résultats du recensement, ces informations ne peuvent être exploitées dans la présente étude qu'à des échelons géographiques agrégés. L'étude se concentre sur des indicateurs de structure et non sur des volumes pour garantir la robustesse des résultats. Ces travaux pourront être approfondis à partir de 2023, lorsque les résultats du recensement 2020, qui cumule les cinq EAR de 2018 à 2022, seront disponibles.

Insee Hauts-de-France
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769 59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Christophe Fanouillet

Rédacteur en chef:
Hugues Lermecchin

ISSN 2494-3606

© Insee 2019

Crédits photos :
© Laurent Ghesquière

Pour en savoir plus

- « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », *Insee Première* n° 1788, janvier 2020
- « 204 600 familles monoparentales dans les Hauts-de-France », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 43, février 2017
- « Une pauvreté forte pour les familles monoparentales et les ménages jeunes dans les zones urbaines », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 33, décembre 2016
- « Les familles : plus en difficulté dans les centres urbains, plus favorisées dans les couronnes périurbaines », *Insee Analyses Nord Pas-de-Calais Picardie* n° 3, janvier 2016

